

RAPPORT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 48
DE LA LOI ORGANIQUE RELATIVE AUX LOIS DE FINANCES

Plafonds de dépenses du projet de loi de finances pour 2027

15 juillet 2026

Ce rapport est pris en application du I de l'article 48 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Sommaire

Sommaire.....	2
État de la prévision de dépense des administrations publiques	3
Périmètre des dépenses de l'État	7
Concours financiers aux collectivités territoriales	13
Évolution de la nomenclature des missions et des programmes envisagés pour le PLF 2027 par rapport à la LFI 2026	14
Évolution du dispositif de performance pour le PLF 2027	16

État de la prévision de dépense des administrations publiques

En 2025, la dette publique a atteint 115,9 % du PIB, et la charge de la dette 2,1 % de PIB. Le déficit public s'est établi à -5,1 %, en amélioration par rapport à 2024 (+0,7 point) mais au-dessus du niveau permettant de stabiliser le niveau de dette publique rapporté au PIB.

Les efforts en faveur du redressement des finances publiques doivent être poursuivis afin de maintenir une certaine capacité d'action en cas de chocs, de limiter le poids de la charge de la dette et maintenir la crédibilité de la France au plan européen comme international.

La maîtrise de la progression de l'ensemble de la dépense publique devra être poursuivie sans pour autant renoncer au financement d'investissement d'avenir, par exemple en faveur de la défense de notre souveraineté, de la formation de notre jeunesse ou de la transition écologique et en veillant à préserver notre modèle social.

Le **tableau 1** présente l'état de la prévision de dépense des administrations publiques hors crédits d'impôts, y compris transferts, en niveau et en champ courant (en Md€) et la prévision de l'objectif d'évolution en volume hors transfert, à champ constant 2026 (en pourcentage).

Tableau 1	2019	2026	2027
Dépenses des administrations publiques (champ courant, y compris transfert)			
Toutes administrations publiques (niveau en Md€)	1327,8	1734,8	1776,1
Administrations publiques centrales	528,9	683,3	708,4
<i>Charge d'intérêts</i>	31,6	64,8	74,2
<i>PSRUE</i>	21,0	27,8	30,6
<i>Défense en comptabilité nationale</i>	35,1	54,0	62,9
<i>Organismes divers d'administration centrale</i>	112,3	143,1	145,8
<i>État hors charge d'intérêts, défense et PSR-UE</i>	380,2	461,1	463,6
Administrations publiques locales	268,7	338,6	338,6
<i>dont dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales</i>	186,6	231,7	235,4
<i>dont dépense d'investissement des collectivités territoriales</i>	49,3	75,1	72,2
<i>dont dépense des ODAL</i>	37,1	47,4	46,9
Administrations publiques de sécurité sociale	622,9	821,1	838,3
Dépenses des administrations publiques (hors transfert, champ constant, croissance en %)*			
Toutes administrations publiques (évolution en volume)			0,8
Administrations publiques centrales			2,5
<i>Charge d'intérêts</i>			12,9
<i>PSRUE</i>			8,5
<i>Défense en comptabilité nationale</i>			14,8
<i>Organismes divers d'administration centrale</i>			0,9
<i>État hors charge d'intérêts, défense et PSR-UE</i>			-1,4
Administrations publiques locales			-1,6
<i>dont dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales</i>			0,0
<i>dont dépense d'investissement des collectivités territoriales</i>			-4,1
<i>dont dépense des ODAL</i>			-0,7
Administrations publiques de sécurité sociale			0,5

*Reconstitution du champ constant pour 2019

En l'absence d'effort d'ajustement et sans financer d'autres mesures nouvelles que celles déjà actées, certaines dépenses augmenteraient de manière dynamique : les dépenses de retraites, de santé ou encore la charge de la dette. Le Gouvernement proposera, en projet de loi de finances une contribution de chacun des sous-secteurs des administrations publiques.

Les dépenses de l'État et de ses opérateurs devraient atteindre 708,4 Md€ en 2027 et progresseront significativement moins vite que l'inflation. En écart à la LFI pour 2026, la dépense de l'État est contrainte par la progression de la charge de la dette (+12,3 Md€¹) et de la trajectoire prévue par la loi de programmation militaire (+6,4 Md€). Pour le reste des dépenses ministérielles, le Gouvernement se donne pour ambition d'en limiter la progression à un niveau strictement inférieur à l'inflation (+0,4 %, soit quatre fois moins que l'inflation attendue en 2027).

Le Gouvernement proposera un objectif de progression des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales au niveau de l'inflation en 2027. La dynamique des dépenses d'investissement des collectivités serait maîtrisée en 2027 en cohérence avec ce qui est observé habituellement en année post-électorale, le cycle électoral étant le premier déterminant de leur investissement².

Les dépenses de sécurité sociale croîtront plus vite que l'inflation et seraient en progression de +17 Md€ en 2027 pour s'élever à 838,3 Md€. Des efforts ciblés seront proposés par le Gouvernement pour maîtriser cette forte hausse afin de préserver par ailleurs les moyens de l'hôpital public et l'investissement dans sa transformation ou encore le renforcement de l'accès aux soins et aux thérapies innovantes.

¹ Soit +10,9 Md€ en comptabilité nationale sur le périmètre toutes APU.

² Insee, 2019 : Le cycle des élections municipales : Quels effets sur l'investissement public, l'emploi et la production ?

Évolution de la charge d'intérêt depuis 2012

La charge d'intérêt évolue sous l'effet de trois facteurs :

- Le stock de dette : davantage de dette signifie mécaniquement davantage d'intérêt à verser. C'est le facteur principal de la hausse des charges d'intérêt.
- Le niveau des taux d'intérêt : à titre illustratif, une augmentation de 100 points de base des taux en année N aurait un impact de l'ordre de 3 Md€ en année N, 7 Md€ en année N+1 et 11 Md€ en année N+2. Au-delà de la taille du programme de financement et donc du niveau de la dette, l'impact des taux dépend essentiellement de la différence entre le taux des nouvelles émissions et du taux du stock de dette qui arrive à échéance.
- L'inflation : environ un dixième de la dette négociable est indexé sur l'inflation de la France ou de la zone euro. Une hausse (resp. une baisse) d'un point de l'inflation en année N se répercuterait par une hausse (resp. une baisse) de 3 Md€ de la charge d'intérêt en année N. Etant donnée la cible d'inflation à moyen terme de la BCE, l'effet à moyen terme est faible. En revanche, la volatilité de l'inflation d'une année sur l'autre peut conduire à des mouvements significatifs à la hausse et à la baisse.

L'évolution de la charge de la dette depuis 2012 met en lumière deux phases distinctes :

1. Une phase de décrue (2012–2020)

Malgré l'accroissement continu du stock de dette, la charge de la dette de l'ensemble des administrations publiques en comptabilité nationale décroît fortement, passant de 2,6 % en 2012 à 1,3 % du PIB en 2020. La charge de la dette a ainsi contribué à la réduction du déficit, à hauteur de -0,2 point de PIB en moyenne sur la période.

Cette baisse est mécaniquement expliquée par la chute du taux apparent de la dette³, qui est passé de 3,4 % à 1,3 % sur la période, compensant largement la hausse des volumes.

2. Une phase de retournement qui devrait se poursuivre (2021–2029)

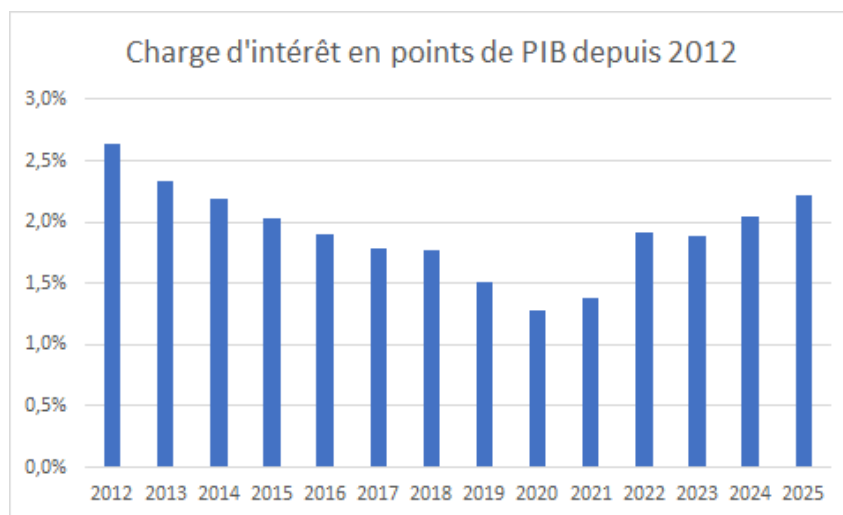
La dynamique s'est inversée sous l'effet de deux facteurs convergents :

- La persistance d'un effet volume élevé : l'accroissement de l'encours de dette pèse davantage sur la charge annuelle en raison des déficits élevés ;
- La normalisation des conditions de financement : les taux d'intérêt atteignent des niveaux inédits depuis 2011, ce qui contraint l'État à refinancer sa dette à des conditions significativement moins avantageuses.

Ainsi, depuis 2020, la charge de la dette est devenue un facteur aggravant du déficit public, à hauteur de +0,2 point de PIB en moyenne chaque année.

³ Le taux apparent de la dette publique au cours d'une année donnée est le rapport entre la charge d'intérêts des administrations publiques constatée cette même année et le montant de la dette publique à la fin de l'année précédente. Par définition du taux apparent, la charge d'intérêt en année donnée est donc égale au produit de celui-ci par la dette à la fin de l'année précédente.

Cet effet devrait perdurer lors des années à venir. En effet, les émissions réalisées par le passé, notamment pour faire face à la crise sanitaire puis à la crise énergétique, arrivent progressivement à maturité (la maturité moyenne de la dette de l'État est de 8,5 ans) et doivent être refinancées à des taux élevés alors qu'elles avaient été réalisées dans des environnements de taux faibles, voire négatifs. L'effet taux devrait donc jouer mécaniquement à la hausse pour les années à venir, plaidant d'autant plus pour une réduction du déficit public conduisant à une maîtrise des volumes d'émission.



Source : comptes de la nation 2025, Insee ; calculs et graphique DG Trésor

Périmètre des dépenses de l'État

Le **tableau 2**, ci-dessous, présente les principaux éléments constitutifs du périmètre des dépenses de l'État.

Cet agrégat des dépenses de l'État est notamment composé :

1. Des crédits du budget général hors dépenses de contribution aux pensions civiles et militaires, charges de la dette, amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19 et remboursements et dégrèvements d'impôts ;
2. Des impositions de toute nature plafonnées dans les conditions prévues par la loi de finances de l'année ;
3. Des budgets annexes ;
4. Des dépenses des comptes spéciaux et notamment des comptes d'affectation spéciale (CAS) hors programme « *Contribution des cessions immobilières au désendettement de l'État* » de la mission « *Gestion du patrimoine immobilier de l'État* », hors mission « *Participations financières de l'État* », hors programme « *Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions* » de la mission « *Pensions* » et hors programme « *Désendettement de l'État* » de la mission « *Contrôle de la circulation et du stationnement routiers* » et des dépenses du compte de concours financiers « *Avances à l'audiovisuel public* » ;
5. Du prélèvement sur les recettes au profit de l'Union européenne ;
6. Des prélèvements sur les recettes au profit des collectivités territoriales.

Le **tableau 2** présente les plafonds de crédits* envisagés au sein du périmètre des dépenses de l'État.

Tableau 2	2019	2026	2027	Ecart
	Niveau	Niveau	Niveau	Niveau
Dépenses de l'État par mission, Crédits budgétaires, taxes affectées, budgets annexes et comptes spéciaux Hors contributions au CAS Pensions, hors charges de la dette et hors Remboursements et dégrèvements En Md€	Exécution 2019	LFI 2026	Plafonds prévisionnels pour 2027	Variations annuelles
Crédits budgétaires et taxes affectées	275,3	359,5	367,5	+7,9
Action extérieure de l'État	2,8	3,3	3,3	+0,0
Administration générale et territoriale de l'État	3,1	4,5	4,9	+0,4
Agriculture et alimentation	3,0	4,0	3,9	-0,1
Aide publique au développement	3,6	3,6	3,3	-0,3
Cohésion des territoires	22,9	23,5	23,7	+0,2
Conseil et contrôle de l'État	0,5	0,7	0,7	-0,0
Crédits non répartis	-	0,5	0,2	-0,3
Culture	2,8	3,5	3,5	-0,0
Défense	35,8	57,0	63,4	+6,4
Direction de l'action du Gouvernement	0,7	1,0	1,0	-
Écologie, développement et mobilité durables	18,9	28,7	30,3	+1,5
Économie	3,2	4,4	4,3	-0,1
Engagements financiers de l'État	0,3	1,1	1,6	+0,5
Enseignement scolaire	52,4	64,5	65,3	+0,8
Gestion des finances publiques et lutte contre les fraudes	7,4	8,2	8,2	+0,0
Immigration, asile et intégration	1,8	2,1	2,1	-0,0
Investir pour la France de 2030	1,3	4,4	4,0	-0,4
Justice	7,4	10,6	11,0	+0,4
Médias, livre et industries culturelles	0,7	0,8	0,8	+0,0
Monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	2,3	1,7	1,6	-0,1
Outre-mer*	1,9	3,2	3,3	+0,1
Pouvoirs publics	1,0	1,1	1,2	+0,0
Recherche et enseignement supérieur	27,4	31,8	32,5	+0,6
Régimes sociaux et de retraite	6,1	6,1	5,7	-0,4
Relations avec les collectivités territoriales	3,6	4,4	4,1	-0,2
Santé	1,4	1,9	1,8	-0,1
Sécurité	13,6	17,6	18,1	+0,6
Solidarité, insertion et égalité des chances	24,2	31,3	32,4	+1,1
Sport, jeunesse et vie associative	1,2	1,5	1,5	-
Transformation et fonction publiques	0,2	0,5	0,5	+0,0
Travail, emploi et administration des ministères sociaux	24,0	32,2	29,4	-2,8
Total crédits budgétaires et taxes affectées hors LPM	239,5	302,6	304,1	+1,5
Budgets annexes & Comptes spéciaux	66,3	76,9	77,4	+0,5
Prélèvements sur recettes	59,5	73,3	75,7	+2,5
Retraitement des flux internes à l'État, dont not. T3 CAS	-5,8	-6,8	-6,8	-0,0

*un montant estimatif de 0,26 Md€ supplémentaires (mouvements de maquette et transferts confondus) sera imputé à la mission Outre-mer » au titre du transfert des Programmes des Interventions Territoriales de l'État (PITE) ultramarins à la mission.

Le Premier ministre a arrêté les budgets des ministères pour le projet de loi de finances pour 2027. Comme il l'a demandé aux ministres dans sa lettre du 10 juin dernier, les demandes des administrations ont été revues à la baisse pour contenir la progression de la dépense des ministères à un niveau bien plus faible que l'inflation tout en accentuant l'effort sur quelques priorités et en poursuivant les transformations.

L'effort de réarmement sera à nouveau un marqueur de ce budget avec une augmentation de 6,4 Md€ du budget des armées : parti de 33,2 Md€ en 2017, ce budget proposera de porter l'effort en faveur de notre Défense à 63,4 Md€ en 2027, soit un quasi doublement en dix ans. Ces ressources supplémentaires permettront notamment l'accélération du financement de programmes à effets majeurs, un surcroît d'investissements capacitaires et de commandes de matériel nécessaires à la modernisation de nos Armées.

En retranchant l'effort de défense, les budgets des ministères progresseront au global de seulement 1,5 Md€. Cela représente une progression bien plus faible que celle de l'inflation. Comparé à la dynamique des dépenses de sécurité sociale et locales, c'est l'État qui réalisera à nouveau l'effort le plus important sans toutefois renoncer au financement de priorités clairement identifiées.

1. Des moyens en hausse pour la sécurité, la justice et les investissements préparant l'avenir

L'effort budgétaire sera accentué sur quelques priorités ciblées :

- **Les moyens pour la sécurité des Français et la justice poursuivent leur croissance.** La hausse des moyens de la mission « Sécurités » permettra de renforcer les moyens du ministère de l'Intérieur pour, en particulier accentuer la lutte contre le narcotrafic et financer la poursuite des créations d'effectifs de policiers et de gendarmes sur le terrain. Le « plan Douane 2030 » viendra moderniser les moyens de lutte contre le narcotrafic et renforcer la présence douanière sur le terrain. Les moyens alloués à la Justice (+ 0,4 Md€ sur la mission « Justice ») poursuivront leur progression en 2027. La mission aura ainsi connu une progression de +64 % depuis 2017. Ces hausses permettront de poursuivre la construction de nouvelles places de prison, d'accélérer les investissements numériques pour réduire les délais de jugement et de conforter le renforcement continu des moyens humains dans la justice, avec la création de 16 000 emplois depuis 2017.
- **Les moyens en faveur de l'éducation et la recherche sont également confortés.** L'augmentation de +0,8 Md€ de la mission « Enseignement scolaire » permettra notamment de poursuivre le déploiement de la réforme initiale des enseignants. Une nouvelle planification territoriale sera déclinée, aux côtés des élus locaux, afin de mieux anticiper la démographique scolaire dans les années à venir. La hausse de 0,6 Md€ de la mission « Recherche et enseignement supérieur » confortera les moyens des grands opérateurs de recherche (notamment Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Centre national d'études spatiales (CNES)), ainsi que ceux dédiés à la vie étudiante.

- Les **moyens de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique poursuivent leur progression**. La mission « Écologie, développement et mobilités durables » sera en hausse de +1,5 Md€ en 2027, permettant notamment de poursuivre les investissements dans les infrastructures de transport et de renforcer le soutien au déploiement des énergies renouvelables. En parallèle, le financement en faveur de la relance du nucléaire, à travers le programme du « nouveau nucléaire français » (NNF), sera amorcé. Les moyens en faveur de l'adaptation au changement climatique, qui recouvrent, en particulier le fonds vert, les soutiens à la forêt ou encore la protection de la biodiversité, seront renforcés.

Par ailleurs, dans la continuité de la loi du 25 juin 2026 relative à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales, le Gouvernement déploiera de nouvelles actions en faveur de la lutte contre toutes les fraudes, en s'appuyant sur les nouveaux outils qui permettront de renforcer la coopération entre administrations face aux nouveaux schémas de fraude. Ainsi, le plan contre les fraudes sociales et fiscales permettra notamment de renforcer les effectifs de l'unité de renseignement fiscal et de l'office national anti-fraude et les moyens consacrés par les caisses de sécurité sociale à la détection, au redressement et au recouvrement de la fraude aux cotisations comme aux prestations.

2. Pour financer ces priorités tout en préservant la soutenabilité des finances publiques, le Gouvernement stabilise les plafonds de l'essentiel des autres ministères

L'impulsion lancée en 2024 de recentrage de la dépense sera poursuivie dans le budget 2027, ce recentrage préservant, dans une logique d'efficacité, le financement des dispositifs les plus efficaces. Les crédits de la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux » baisseront ainsi de -2,8 Md€ en 2027 en raison, d'une part de l'impact 2027 des économies mises en œuvre les années passées et, d'autre part, du recentrage des moyens disponibles sur les dispositifs ayant démontré leur efficacité.

Les crédits de la mission « Régimes sociaux et de retraite » diminueront de 0,4 Md€ par rapport à 2026 sous l'effet notamment de la démographie baissière constatée sur certains régimes spéciaux ou encore de mesures de trésorerie.

Les plafonds de crédits des autres missions du budget général de l'État sont globalement stabilisés, ce qui nécessite un effort compte tenu de la dynamique de la dépense.

3. Une politique de transformation qui se poursuivra à travers l'accélération de la numérisation et la conduite de réformes organisationnelles

Accélérer la modernisation numérique des administrations et le déploiement de l'intelligence artificielle

La transformation numérique de l'État se poursuivra pour répondre à une double exigence : garantir la sécurité et la résilience des systèmes d'information face à une menace cyber et saisir les gains d'efficacité permis par l'intelligence artificielle, au bénéfice des usagers comme des agents. Le déploiement de l'intelligence artificielle change quant à lui d'échelle : après une période d'expérimentations dispersées, l'État s'est doté en 2026 d'une stratégie d'ensemble et mobilise des moyens nouveaux, dans une logique de meilleure mutualisation. En s'appuyant sur des capacités de calcul et des socles de données partagées, ce déploiement vise à recentrer l'action des agents sur les missions à plus forte valeur ajoutée et la relation à l'utilisateur, ainsi qu'à améliorer la qualité des services publics.

Cet effort s'accompagne d'une réorganisation de la gouvernance numérique de l'État. La direction interministérielle du numérique (DINUM) a vocation à devenir l'Autorité nationale du numérique et de l'intelligence artificielle de l'État (ARIANE), recentrée sur son rôle d'architecte du socle technique commun, tandis que la direction interministérielle de la transformation publique (DITP), appelée à devenir la Direction des services publics (DSP), se concentrera sur la qualité et l'accessibilité des démarches offertes aux usagers. Cette évolution s'accompagne, à compter de 2027, d'une campagne de ré-internalisation des compétences numériques critiques destinée à réduire la dépendance de l'État à l'égard des prestations externes. L'ensemble de ces chantiers s'articule avec le renforcement des investissements portés par le plan France 2030 en faveur du cyber de l'intelligence artificielle (+200 M€), qui soutiennent la constitution d'une offre nationale et européenne sur laquelle l'État peut fonder son autonomie.

Le Gouvernement poursuivra sa politique de transformation avec des réformes structurelles et organisationnelles au sein de l'État et de ses opérateurs

Placée auprès du Premier ministre en septembre 2025, la mission État Efficace (MEE) définit et met en œuvre avec les ministères concernés des chantiers d'amélioration du fonctionnement des services de l'État et de meilleure adéquation des structures publiques aux objectifs des politiques publiques dont elles ont la charge.

Les chantiers de transformation ouverts sous l'égide de la mission concernent tous les ministères et recouvrent des évolutions organisationnelles, des rapprochements d'opérateurs ou encore des simplifications de nature réglementaire.

Les réformes annoncées cette année, à l'instar de celle de la communication interministérielle ou des sociétés de l'audiovisuel public en application des contrats d'objectif et de moyens (COM), seront menées à bien. Des rapprochements d'opérateurs initiés en 2026, tels que ceux de l'Institut polaire français Paul-Émile Victor (IPEV) et l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) seront effectifs en 2027. D'autres réformes seront initiées, en particulier celles de l'Agence française de développement (AFD) sur le fondement d'un nouveau contrat d'objectif et de moyens, ainsi que la rationalisation des réseaux de l'État et de ses opérateurs à l'étranger.

Le **tableau 2bis** ci-dessous, **sur un périmètre plus réduit**, présente les plafonds de crédits envisagés pour 2027 pour chaque mission du budget général dans le cadre des lettres-plafond.

Tableau 2bis	2019	2026	2027	Ecart
	Niveau	Niveau	Niveau	Niveau
Crédits budgétaires par mission du budget général hors contribution au CAS Pensions En Md€	Exécution 2019	LFI 2026	Plafonds prévisionnels pour 2027	Variations anuelles
Action extérieure de l'État	2,8	3,3	3,3	+0,0
Administration générale et territoriale de l'État	2,9	4,2	4,6	+0,4
Agriculture et alimentation	2,6	3,5	3,4	-0,1
Aide publique au développement	3,6	3,6	3,3	-0,3
Cohésion des territoires	21,8	22,5	22,7	+0,2
Conseil et contrôle de l'État	0,5	0,7	0,7	-0,0
Crédits non répartis	-	0,5	0,2	-0,3
Culture	2,8	3,5	3,5	-0,0
Défense	35,8	57,0	63,4	+6,4
Direction de l'action du Gouvernement	0,7	1,0	1,0	-
Écologie, développement et mobilité durables	14,3	22,2	23,3	+1,1
Économie	1,9	3,3	3,2	-0,0
Engagements financiers de l'État	40,3	60,3	73,0	+12,7
Enseignement scolaire	52,4	64,5	65,3	+0,8
Gestion des finances publiques et lutte contre les fraudes	7,4	8,2	8,2	+0,0
Immigration, asile et intégration	1,8	2,1	2,1	-0,0
Investir pour la France de 2030	1,3	4,4	4,0	-0,4
Justice	7,3	10,5	11,0	+0,4
Médias, livre et industries culturelles	0,6	0,7	0,7	+0,0
Monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	2,3	1,7	1,6	-0,1
Outre-mer*	1,9	3,2	3,3	+0,1
Pouvoirs publics	1,0	1,1	1,2	+0,0
Recherche et enseignement supérieur	27,0	31,3	31,8	+0,5
Régimes sociaux et de retraite	6,1	6,1	5,7	-0,4
Relations avec les collectivités territoriales	3,1	4,0	3,7	-0,2
Santé	1,4	1,9	1,8	-0,1
Sécurités	13,6	17,6	18,1	+0,6
Solidarité, insertion et égalité des chances	24,2	31,3	32,4	+1,1
Sport, jeunesse et vie associative	1,1	1,2	1,2	-0,0
Transformation et fonction publiques	0,2	0,5	0,5	+0,0
Travail, emploi et administration des ministères sociaux	13,9	20,5	18,7	-1,9

* Le montant prévisionnel des remboursements et dégrèvements s'élève à 151,4 milliards d'euros en 2027

*un montant estimatif de 0,26 Md€ supplémentaires (mouvements de maquette et transferts confondus) sera imputé à la mission Outre-mer » au titre du transfert des Programmes des Interventions Territoriales de l'État (PITE) ultramarins à la mission.

Concours financiers aux collectivités territoriales

Les dépenses des administrations publiques locales ont progressé, en valeur, de +3,4 % par an en moyenne entre 2017 et 2025 (hors charges d'intérêt) contre +2,2 % pour l'inflation en moyenne. Par comparaison, les dépenses des administrations publiques centrales (APUC) ont augmenté de +2,5 % et celles des administrations de sécurité sociale de +3,6 %.

En parallèle, les recettes des collectivités locales ont également augmenté : elles ont connu une hausse de **+3 % par an en moyenne** entre 2017 et 2025 et +3,4 % par an en moyenne sur la période 2021-2025. La hausse marquée des recettes des collectivités locales tient à des facteurs structurels, notamment l'indexation automatique et l'évolution physique des bases d'imposition : le produit des impôts locaux assis sur les valeurs locatives cadastrales (TFPB, TFPNB, CFE, THRS) a progressé de +28,3 % depuis 2021 (soit +12,9 Md€). Elle traduit également l'**ampleur du soutien de l'État aux collectivités** à travers les concours financiers, qui ont augmenté de +19 % depuis 2017 (soit +8 Md€).

En particulier, le soutien de l'État à l'investissement local a fortement progressé : il est passé de 6,0 Md€ en 2017 (en CP) à 10,8 Md€ en 2025 (en CP), traduisant la création de nouveaux outils comme le fonds vert ou les dotations exceptionnelles d'investissement dans la période de relance économique postérieurement à la crise sanitaire.

En PLF 2027, les concours financiers aux collectivités territoriales s'établiraient à 53,9 Md€ (+8 Md€ depuis 2019). Le Gouvernement se donne pour objectif de solliciter une contribution juste des collectivités territoriales à l'effort de redressement des finances publiques, au même titre que les autres sous-secteurs des administrations publiques. Les modalités de cette contribution seront définies d'ici au dépôt du projet de loi de finances.

Évolution de la nomenclature des missions et des programmes envisagés pour le PLF 2027 par rapport à la LFI 2026

En vue de l'examen et du vote du projet de loi de finances de l'année à venir par le Parlement, le rapport pris en application de l'article 48 de la loi organique relative aux lois de finances indique la liste envisagée des missions, des programmes et des indicateurs de performances qui seraient associés à chacune de ces missions et à chacun de ces programmes.

La nomenclature envisagée pour le projet de loi de finances pour 2027 connaît les évolutions suivantes par rapport à la nomenclature de la loi de finances pour 2026.

Le programme 196 « *Compensation des exonérations relatives au taux de contribution employeur du CAS Pensions* », rattaché à la mission « *Régimes sociaux et de retraite* », est créé.

Le programme 386 « *Forêt* », rattaché à la mission « *Écologie, développement et mobilité durables* », est créé pour porter les crédits dédiés à la forêt et anciennement regroupés au sein du programme 149 « *Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt* ». En conséquence, la mission « *Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales* » est renommée « *Agriculture et alimentation* » et le programme 149 « *Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt* » est renommé « *Compétitivité et durabilité de l'agriculture et de l'agroalimentaire* ».

Le programme 387 « *Soutien financier au nouveau nucléaire français* », rattaché à la mission « *Engagements financiers de l'Etat* », est créé pour porter les crédits dédiés au versement de la bonification du prêt de la Caisse des dépôts et consignations.

Le compte de commerce 916 « *Régulation économique du nouveau nucléaire français* » est créé pour sécuriser la budgétisation de la bonification et ainsi respecter les engagements pris par l'État envers la Caisse des dépôts et consignations.

Le programme 835 « *Avances sur le montant des produits d'accise sur les énergies revenant aux régions, départements et divers organismes* », rattaché au compte de concours financier « *Avances aux collectivités territoriales* », est créé pour verser l'ensemble des fractions d'accises sur les énergies au bénéfice des collectivités.

Le programme 162 « *Interventions territoriales de l'État* », anciennement rattaché à la mission « *Cohésion des territoires* », est désormais rattaché à la mission « *Outre-mer* ».

La mission « *Gestion des finances publiques* » est renommée « *Gestion des finances publiques et lutte contre les fraudes* ».

Le programme 205 « *Affaires maritimes, pêche et aquaculture* » est renommé « *Mer, pêche et aquaculture* ».

Le programme 214 « *Soutien de la politique de l'éducation nationale* » est renommé « *Conduite et soutien des politiques de l'enseignement, de la recherche, de la jeunesse, de la vie associative et des sports* ».

Le programme 367 « *Financement des opérations patrimoniales en 2026 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »* » devient « *Financement des opérations patrimoniales en 2027 du compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »* ».

Le programme 191 « *Recherche duale (civile et militaire)* » est clôturé et ses crédits sont reventilés entre les programmes 144 « *Environnement et prospective de la politique de défense* », rattaché à la mission « *Défense* », et 193 « *Recherche spatiale* », rattaché à la mission « *Recherche et enseignement supérieur* ».

Le programme 368 « *Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques* » est clôturé et ses crédits sont reventilés entre les programmes 148 « *Fonction publique* » et 349 « *Transformation publique* », tous deux rattachés à la mission « *Transformation et fonction publiques* ». En conséquence, le programme 349 « *Transformation publique* » est renommé « *Accès, qualité et transformation des services publics* ».

Le programme 381 « *Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)* » est clôturé et ses crédits sont regroupés au sein du programme 149 « *Compétitivité et durabilité de l'agriculture et de l'agroalimentaire* ».

Le programme 848 « *Programme de transformation* » est clôturé.

Évolution du dispositif de performance pour le PLF 2027

Afin de mieux mesurer les résultats et la performance de l'action publique, les objectifs et indicateurs de performance poursuivent leur adaptation aux évolutions des politiques publiques.

Dans un objectif de simplification et de renforcement de la lisibilité du dispositif, les travaux conduits pour le PLF 2027 ont privilégié les indicateurs les plus **pertinents en opérant une réduction de la maquette de performance**. Ont en particulier été supprimés :

- Les indicateurs redondants, y compris les doublons ;
- Les indicateurs ne relevant pas d'une démarche de performance ;
- Les indicateurs non renseignés ou dépourvus de cible.

La répartition des indicateurs en doublon entre les niveaux « mission » et « programme » a été revue selon leur nature. Les indicateurs à portée socio-économique ont, dans la mesure du possible, été repositionnés au niveau de la mission, tandis que les indicateurs de niveau programme sont désormais davantage centrés sur l'efficacité de la gestion publique et la qualité du service rendu.

Il est procédé parallèlement à une augmentation de la part des indicateurs « verts » et des indicateurs genrés permettant de mesurer l'incidence de la dépense publique sur les biais de genre.

Les indicateurs des PAP ont également été rapprochés des indicateurs de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) poursuivant des objectifs convergents. Le renforcement de la cohérence entre les indicateurs de performance et l'ensemble des plans, documents prévisionnels (COM etc.) ou engagements politiques constitue un axe prioritaire des travaux engagés.

Outre ces évolutions transversales, les travaux menés ont veillé à préserver, autant que possible, la **stabilité** du dispositif de performance, afin de jouir de séries longues documentant l'évolution de la performance publique.

Au total, le dispositif de performance est constitué, pour le PLF 2027, de 396 objectifs et de 833 indicateurs, des nombres en léger recul par rapport au PLF 2026 (respectivement 410 et 898). L'accessibilité des données de performance est facilitée par l'actualisation récente de la plateforme de datavisualisation de l'État. Le PLF 2027 prolonge également la **diminution nette** du nombre de sous-indicateurs déjà engagée en PLF 2026.

Les évolutions du dispositif de performance pour le PLF 2027 sont synthétisées dans le tableau statistique ci-dessous et détaillées dans le tableur en annexe de ce rapport.

Le **tableau 4**, ci-dessous, présente l'évolution du dispositif de performance.

CATÉGORIE D'INDICATEUR	BUDGET GÉNÉRAL UNIQUEMENT						TOTAL BUDGET DE L'ÉTAT					
	PLF 2022	PLF 2023	PLF 2024	PLF 2025	PLF 2026	2027	PLF 2022	PLF 2023	PLF 2024	PLF 2025	PLF 2026	2027
Efficacité pour le citoyen	52%	52%	52%	51%	50,5%	49%	50%	50%	50%	49%	49%	48%
Qualité pour l'utilisateur	17%	19%	20%	21,5%	21,5%	23,5%	17%	19%	20%	21%	21%	22%
Efficience pour le contribuable	31%	28%	27%	27,5%	28%	27,5%	33%	31%	30%	30%	30%	30%

CATÉGORIE D'INDICATEUR	BUDGET GÉNÉRAL UNIQUEMENT						TOTAL BUDGET DE L'ÉTAT					
	PLF 2022	PLF 2023	PLF 2024	PLF 2025	PLF 2026	2027	PLF 2022	PLF 2023	PLF 2024	PLF 2025	PLF 2026	2027
Nombre de missions	35	34	34	34	34	34	50	46	46	48	48	48
Nombre de programmes	145	137	137	137	141	141	198	190	190	188	185	186
Nombre d'objectifs	375	369	382	391	371	351	438	429	443	453	410	396
Nombre d'objectifs par programme	2,6	2,6	2,8	2,85	2,6	2,5	2,2	2,2	2,3	2,4	2,2	2,1
Nombre d'indicateurs	760	729	764	792	832	736	877	841	878	907	898	833
Nombre d'indicateurs par objectif	2,0	1,9	2,0	2,0	2,2	2,1	2,0	1,9	2,0	2,0	2,1	2,1
Dont nombre d'indicateurs modifiés	26	26	26	46	45	52	26	26	29	46	45	59
Taux d'indicateurs modifiés	3%	3%	3,4%	5,8%	5,4%	7,1%	3%	3%	3,3%	5,0%	5,0%	7,1%
Dont nombre d'indicateurs nouveaux	49	44	53	64	22	9	62	44	55	64	22	10
Taux d'indicateurs nouveaux	6%	6%	6,9%	8,1%	2,6%	1,2%	7%	5%	6,2%	7,0%	2,5%	1,2%
Taux d'indicateurs identiques	90%	92%	89,7%	86,1%	92%	91,7%	90%	92%	90,5%	88%	92,5%	91,7%

